



## Convention sur la Diversité biologique

06 BP 707 PK 3,5 COTONOU – BENIN Tél. : (229) 21 33 37 71 E-mail : [aoroumatilo@cadredevie.bj](mailto:aoroumatilo@cadredevie.bj)

**PROJET DE SENSIBILISATION ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DES AGRICULTEURS ISSUS DES VILLAGES RIVERAINS DE LA FORET CLASSEE OSN SUR LA CONSERVATION DES PLANTES MEDICINALES, DES PARCS A KARITE (*VITELLARIA PARADOXA*) ET A NERE (*PARKIA BIGLOBOSA*)**

### Rapport de la mise en œuvre des activités



Octobre 2023

# RAPPORT TECHNIQUE FINAL

## Fiche signalétique du projet

Adressé aux Programmes de Petites Subventions de CEBios  
Veuillez envoyer la version électronique des rapports à l'adresse suivante :  
hdekoeijer@naturalsciences.be,

**Nom et pays de l'organisation : Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse (Bénin)**

**Titre du projet : PROJET DE SENSIBILISATION ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DES AGRICULTEURS ISSUS DES VILLAGES RIVERAINS DE LA FORET CLASSEE OSN SUR LA CONSERVATION DES PLANTES MEDICINALES, DES PARCS A KARITE (*VITELLARIA PARADOXA*) ET A NERE (*PARKIA BIGLOBOSA*)"**

**No du projet :** \_\_\_\_\_ DGEFC, IRSNB, R.3.4.29/2021/114 \_\_\_\_\_

**Rapport présenté par** (nom et position): OROU MATILO T. B. Augustin (Responsable du Projet, Point Focal CHM ) \_\_\_\_\_

**E-mail et n ° de téléphone:** matilorou@yahoo.fr, [\\_aoroumatilo@gouv.bj](mailto:_aoroumatilo@gouv.bj) , Tél.: +229 - 97842182, +229 - 95179791, BP 93 PK 3, COTONOU (République du Bénin)

---

**Durée totale du projet et budget :** 08 mois (Août 2021 au Mars 2022) – 8 000 EUROS

**Période couverte par ce rapport :** Août 2022 au Octobre 2023

**Date et numéro du présent rapport**

: 30 Octobre 2023 Rapport final Catégorie du rapport.

Rapport d'avancement

Si le présent rapport est un rapport d'avancement, indiquez clairement lequel :

1<sup>er</sup> / 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>

Cochez cette case si le présent document est une version révisée du rapport (révision effectuée à la demande du partenaire)

## Tableau des matières

Liste des	
1. Introduction Générale.....	5
1.1 Contexte du projet.....	5
1.2 Objectifs.....	7
1.3 Zone d'interventions du projet.....	7
1.4 Méthodologie d'intervention.....	7
2. Mise en œuvre des activités du projet.....	8
2.1 Elaboration de recueil de contes et proverbes en langues Yom et batonnou .....	8
2.2 Les actions de sensibilisation .....	9
2.3 Les action avec les collectivités : une idée de projet sur les jardins botaniques.....	12
2.4 Les actions de sensibilisation par la presse.....	16
2.5 Les actions liées au CHM.....	17
2.5.1 Formation sur le CHM des collectivités.....	17
2.5.2 Déroulement de la séance.....	17
2.5.3 Première communication : Historique du CHM au Bénin.....	18
2.6 Comité et planification.....	20
3. Acquis du projet.....	21
4. Conclusion.....	22

## Liste des sigles

PGFTR	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
FC	Forêt Classée
OSN	Ouémé Supérieur N'Dli
PFNL	Produits Forestier Non Ligneux
CEBIOS	Capacities for Biodiversity and Sustainable development
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RSCEFC	Responsable de la section Communale des Eaux, Forêts et Chasse
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial

## Liste des figures

Figure 1. Schéma de dynamisme de mise en place des jardins botaniques.....	12
Figure 2. Les acquis du projet.....	22

## Liste des photos

Photo 1. Page de garde du recueil de contes et légendes sur la biodiversité.....	8
Photo 2. Séances de sensibilisation dans le village de Bétérou 1 (Commune de Tchaourou).....	9
Photo 3. Séances de sensibilisation dans le village de Sanson (commune de Tchaourou)...	10
Photo 4. Séances de sensibilisation à Bétérou (Commune de Tchaourou).....	10
Photo5. Séance de sensibilisation à Bakou dans la commune de Bakou (Commune de Djougou).....	11
Photo 6. Séances de travail et visites de site de jardin botanique de Tchaourou.....	13
Photo 7. Séance de sensibilisation avec les responsables de la Mairie de Parakou.....	14
Photo 8. Séance de sensibilisation à Djougou avec les divers responsables (Août 2023).....	16
Photos 9. Atelier de formation des collectivités locales et des agents forestiers sur le CHM..	18
Photo 10. Présentation Historique du CHM Bénin.....	19
Photo 11 : Formations des agents forestiers et des collectivités sur le CHM (Juillet 2023)....	21

## Liste des tableaux

Tableau 1. Participants aux séances de sensibilisation.....	11
-------------------------------------------------------------	----

# 1. Introduction générale

## 1.1 Contexte du projet

La République du Bénin dispose aujourd'hui deux (2) parcs Nationaux, sept (7) périmètre de reboisement et 46 forêts classées qui constituent les aires protégées du Bénin couvrant environ 19% du territoire national. Plusieurs études nationales ont montré que la plupart de ces aires protégées sont fortement dégradées. L'une des causes fondamentales de cette dégradation est assurément l'action anthropique dans toute son envergure.

La mise en œuvre du Projet PGFTR de 2003 à 2015 a permis de réaliser pour certaines parmi elles, 19 plans d'aménagement. C'est alors qu'il a été envisagé quelques actions de restaurations telles que les reboisements avec l'implication des populations riveraines. Parmi ces forêts, se trouve la forêt classée de Ouémé Supérieur N'Dali (FC OSN). Cette forêt localisée au Nord du Bénin constitue l'une des plus vastes forêts et continue de subir les affres d'une agriculture itinérante qui dévaste tout sur son passage y compris la biodiversité. Sa localisation se trouve être comme un entonnoir capable de recevoir les animaux qui quittent les Parcs et sa largeur font de lui une forêt classée d'intérêt pour le Bénin. La protection de ces forêts classées constituera une arrière-base pour les animaux qui vont dans leurs déplacements quitter les aires protégées comme cela se constate beaucoup ces dernières années. Son climat guinéo-soudanien fait qu'il regorge plusieurs espèces endémiques dont l'enjeu médicinal n'est plus à démontrer.

Dans cette région, l'agriculture, l'utilisation anarchique du bois et les feux de végétation contribuent à une perte vertigineuse de la biodiversité. Dans cette région, la vie des populations est pourtant fortement dépendante des ressources biologiques. Lors de l'étude réalisée par le micro-projet l'utilisation des plantes médicinales, financé par CEBIOS en 2015, celle-ci a permis de réaliser l'existence d'une vaste gamme de plantes médicinales en provenance de cette forêt qui contribue à la guérison de plusieurs maladies. Le présent projet intitulé « **Sensibilisation et éducation environnementale des agriculteurs issus des villages riverains de la Forêt Classée OSN sur la conservation des plantes médicinales, des parcs à karité (*Vitellaria paradoxa*) et de néré (*Parkia biglobosa*)** » se positionne donc à la suite de ce dernier projet. En outre, lors de l'élaboration de la stratégie nationale des Produits forestiers Non Ligneux (PFNL), il a été réalisé que ces deux forêts regorgent des potentialités de peuplements de karité (*Vitellaria paradoxa*), de néré (*Parkia biglobosa*), de baobab (*Adansonia digitata*) etc. Sur le terrain, il ressort que 90% des ménages autour de cette forêt

tirent des revenus financiers supplémentaires des parcs à karité et des parcs à néré. Leur protection contribuera donc à accroître considérablement le revenu des ménages. Il serait donc important de mieux protéger ces espèces autour de ces forêts classées. Non seulement la production du carbone sera assurée mais une action de sensibilisation permettra aussi de favoriser la protection des plantes médicinales et des espèces évoquées dont l'apport en tant que produits forestiers non ligneux est important mais mal perçus par les agriculteurs.

Lorsqu'on sait que les populations de cette région accordent une grande place à la culture locale, il est important d'envisager dans la pratique d'élaborer en prime abord un recueil de contes et de proverbes dans les deux langues parlées de cette région (Batonnou et Yom). C'est un vide que de ne pas avoir de recueil des proverbes et de contes en vue de sensibiliser les populations en utilisant leurs cultures. Ce recueil a été envisagé dans la mise en œuvre de ce projet et est désormais utilisé pour la sensibilisation des agriculteurs.

Le présent projet intitulé «**Sensibilisation et éducation environnementale des agriculteurs issus des villages riverains de la Forêt Classée OSN sur la conservation des plantes médicinales, des parcs à karité (*Vitellaria paradoxa*) et de néré (*Parkia biglobosa*)**» a permis donc non seulement de sensibiliser les populations locales sur la nécessité de sensibiliser les populations, mais de former les chargés des questions environnementales au niveau des 4 communes environnementales sur les enjeux du CHM au niveau de notre pays, la publication des données et une meilleure utilisation du site CHM. En effet, chaque mairie dispose des services chargés environnementaux qui devront être formés sur les enjeux de partager leurs activités où les activités dans leur district. Une action complémentaire de création de jardin botanique dans ces quatre communes permettra de sauvegarder les plantes médicinales en voie de disparition et qui sont de plus en plus menacées. Le présent projet a donc fait d'une pierre plusieurs coups et cadre bien avec la vision du gouvernement de protéger les ressources forestières à travers une nouvelle politique forestière. Le projet cadre aussi bien avec la planification réalisée dans la SPANB-Bénin où l'axe 1 est intitulé « Information-éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs pour un engagement à l'action ». Ce premier axe stratégique est entièrement consacré à l'éducation et la sensibilisation de tous les acteurs. En effet, ce document exige une sensibilisation continue des populations en particulier les agriculteurs en milieu rural. C'est pourquoi, la mise en œuvre du projet actuel a été une avancée dans la conservation de la biodiversité.

## **1.2 Objectifs**

L'objectif général du projet est de contribuer à une meilleure préservation des plantes médicinales, des parcs à karité et de néré autour de la forêt classée de Ouémé Supérieur N'Dali dont dépend la vie des populations riveraines.

Pour atteindre cet objectif général ci-dessus formulé, il s'agira d'atteindre les objectifs ci-après :

- Elaborer un recueil de contes et de proverbes, en langues locales, en liaison avec la conservation de la biodiversité ;
- Sensibiliser les agriculteurs dans la FC et autour de la FC à préserver les plantes médicinales, les parcs à karité et les parcs à néré dans la mise en place des champs.
- Créer une rubrique relative aux collectivités locales dans le site web du CHM Bénin ;
- Intégrer la création des jardins botaniques dans la planification des activités des communes environnantes

### **1-3. Zone d'interventions du projet**

Comme annoncé dans le document du projet, les actions de sensibilisation sont attendus pour les populations riveraines autour de la FC de Ouémé Supérieur N'Dali. Les communes concernées sont celles de Tchaourou, de Parakou, de N'Dali et de Djougou. Ces communes sont localisées dans les départements du Borgou pour les trois premiers et de la Donga pour la dernière. Plusieurs villages ont été parcourus pour ce qui est des actions concernant les sensibilisations. Les collectivités locales de ces communes ont participé à la formation au CHM et les responsables de ces communes sont sensibilisés et motivés pour la mise en place des jardins botaniques.

### **1.4 Méthodologie d'intervention**

Dans l'ensemble, il faut noter que la mise en œuvre de ce projet a privilégié une démarche participative, dynamique et interactive avec les différents acteurs. Ainsi, elle a nécessité :

- l'élaboration des outils de communication pour les sensibilisations (posters, dépliants) ;
- des rencontres d'échanges avec les groupes cibles notamment pour les actions de sensibilisation sur la conservation du karité et du néré et sur la mise en place des jardins botaniques.
- des visites sur les sites des jardins botaniques et des sites pressentis pouvant abriter ceux-ci ;
- Les réunions techniques avec les mairies, les élus locaux et les ONG pour expliquer les enjeux des jardins botaniques au niveau des communes.

## 2. Mise en œuvre des activités du projet

### 2.1. Elaboration de recueil de contes et proverbes en langues Yom et batonnou

En vue d'atteindre cet objectifs, un questionnaire ci-joint en annexe a été élaboré en vue d'interroger les populations riveraines à la forêt classée de OSN. Le questionnaire visait à collecter les contes et les proverbes en liens avec la biodiversité dans son ensemble. Il s'agit des animaux, des plantes, des eaux, des terres, des insectes, des forêts, des écosystèmes. Ces contes et proverbes sont enregistrés par des enregistreurs de sorte à faciliter la transcription. L'ensemble de ces contes ont été regroupés dans un document par catégories. En vue d'une meilleure diffusion, ces contes sont transcrits en langues locales par des journalistes en langues locales et des religieux qui lisent en langue locales. Ces contes et proverbes ont été par la suite traduits en langue française. Ce recueil dont la copie est ci-jointe en annexe a été ensuite enregistré aux services indiqués au Bénin.

Ci-dessus la page de garde du recueil tel qu'il se présente.

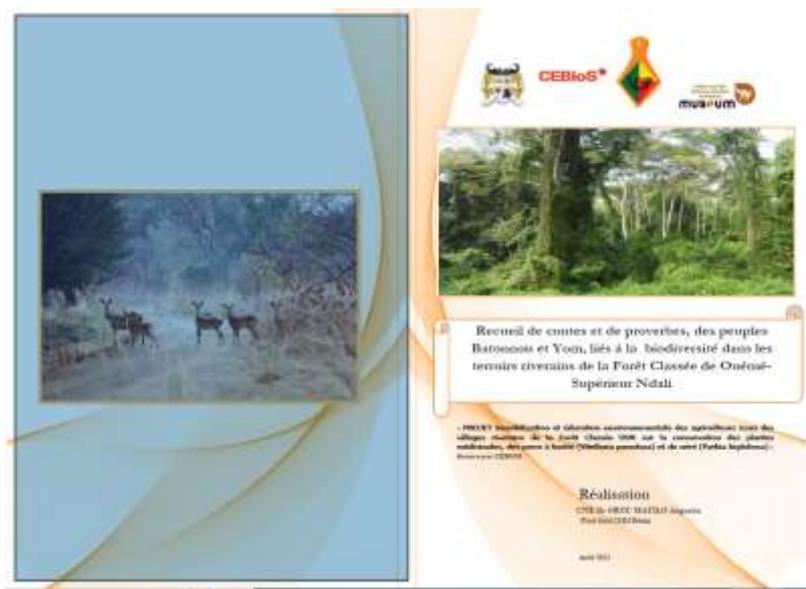


Photo1. Page de garde du recueil de contes et légendes sur la biodiversité

Ce document a été présenté à l'administration forestière et a été très appréciée car c'est une innovation que le projet CEBIOS venait de nous permettre d'avoir au niveau du Bénin. En réalité, il s'agit d'utiliser des éléments issus de la population locale pour les sensibiliser dans leur propre langue à travers leurs propres repères. Le recueil issu de cette activité a été imprimé et distribué pendant les actions de sensibilisation. Ce recueil d'environ 55 pages,

illustré avec des images a permis de sensibiliser les populations qui a constitué la seconde partie du présent rapport.

## 2.2 Les actions de sensibilisation

Les activités de sensibilisation étaient au cœur de ce projet. Ces actions visent à motiver les agriculteurs à préserver les espèces de plantes médicinales en général et le karité et le néré en particulier contre les coupes anarchiques et les incinérations. C'est ainsi que des outils de sensibilisation ont été utilisés. D'abord un poster dont le contenu encourage les agriculteurs à ne pas couper les espèces ci-dessus indiquées. Cet outil montre les enjeux de ces espèces au sein de l'environnement et montre un temps soi peu l'importance dans l'économie des ménages.

Le second outil est ce document antérieurement mentionné qui est un recueil de contes, de légendes et de proverbes en langues locales mais qui évoque les enjeux de la biodiversité dans le contexte rural, villageois.



Photo 2. Séances de sensibilisation dans le village de Bétérou 1 (Commune de Tchaourou)

C'est ainsi que plusieurs villages ont été visités et des actions de sensibilisation ont eu lieu. 24 séances de sensibilisations ont eu lieu. Alors que 15 agriculteurs sont prévus par séance, les séances ont parfois mobilisé plus de 45 participants notamment à Bori, à Sonoumon. Le choix des villages a tenu compte des unités d'aménagement de la Forêt Classée de OSN. La photo ci-dessus montre une séance de sensibilisation conduite par le responsable de projet dans le village de Bori.



Photo 3. Séances de sensibilisation dans le village de Sanson (commune de Tchaourou)



Photo 4. Séances de sensibilisation à Bétérou (Commune de Tchaourou)



Photo5. Séance de sensibilisation à Bakou dans la commune de Bakou (Commune de Djougou)

Le tableau ci-dessus montre les villages parcourus et le nombre de participants

Tableau 1. Participants aux séances de sensibilisation

N°	Date	Villages	Communes
01	18 janvier 2023	TOKO TOKO	DJOUGOU
02	18 janvier 2023	AFFON 2	N'DALI
03	19 janvier 2023	ANGARADEBOU	N'DALI
04	19 janvier 2023	BIO SIKA	N'DALI
05	19 janvier 2023	SONNOUMON	N'DALI
06	20 janvier 2023	SAKAROU	N'DALI
07	20 janvier 2023	MONNON	PARAKOU

Conclusion partielle sur l'objectif spécifique sur la sensibilisation

### 2.3 Les actions avec les collectivités : une idée de projet sur les jardins botaniques

Quatre communes ont été visitées au cours de cette activité. Il s'agit de Tchaourou, de Parakou, de Djougou et de Parakou. Dans chacune de ces communes, des discussions ont lieu au sujet des Jardins botaniques conformément aux objectifs de cette mission. Dans chacune des communes, le point des jardins botaniques a été réalisé. Le fonctionnement des jardins lorsqu'ils existent a été évalué. Les difficultés ont été inventoriées et des perspectives de solutions ont été émises. Il en ressort qu'une idée de projet devra être formulée et soumise à des partenaires. Ensuite les jardins botaniques sont allés au-delà de nos attentes car les communes ont émis le désir de les insérer dans le circuit touristique de leurs communes.

Les actions dans cet objectif spécifique se sont déroulées selon la logique ci-après :

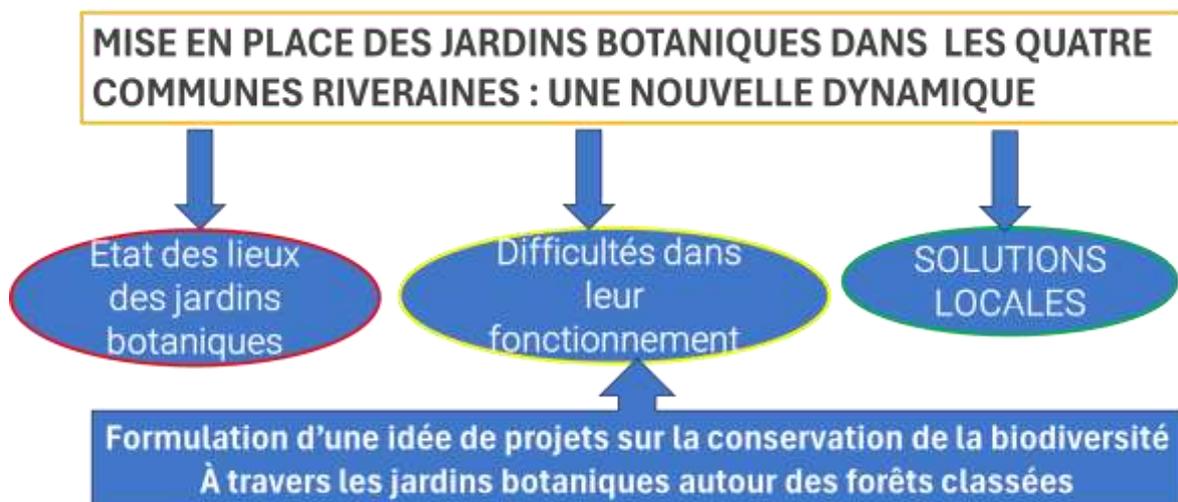


Figure 1. Schéma de dynamisme de mise en place des jardins botaniques

#### Commune de Tchaourou

Elle est l'une des communes riveraines de la forêt classée de OSN. La réunion a eu lieu en présence de la forte délégation des responsables du jardin botanique. Dans cette commune il existe quatre ébauches de jardin botanique localisés au centre de Tchaourou, et dans les arrondissements de Goro, Kika, et de Tchatchou. Le jardin botanique de Tchaourou a été créé en 2007. Un bureau communal existe dirigé par un président aussi volontaire que passionné. Le Chef Service des Affaires domaniales et de l'Environnement qui nous a reçu (en compagnie de son chef service en charge de l'environnement) a étalé tout l'intérêt de la commune pour la biodiversité en général et des jardins botaniques en particuliers. La mairie a pris des arrêtés administratifs pour instituer les jardins botaniques. Une collaboration franche entre les responsables des jardins botaniques et les cadres de la mairie n'est plus à décrire. La présence d'une ONG dénommée Afrique Espoir était l'une des raisons de leur succès au

niveau de la commune. Aussi, l'engagement d'un Responsable de la Section Forestière de la Commune de Tchaourou est la cerise sur le gâteau. La commune a en outre pris un arrêté pour interdire la coupe des karités et des pieds de néré qui sont des espèces dont les fruits influencent fortement la vie des ménages. Tout cet ensemble d'éléments fait de la commune de Tchaourou, de véritables amis de la biodiversité. La photo ci-dessus montre la réunion qui a eu lieu devant la mairie de Tchaourou.



Photo 6. Séances de travail et visites de site de jardin botanique de Tchaourou

Les difficultés évoquées par les participants lors des deux rencontres sont :

- L'absence de clôture des jardins botaniques de la commune. De ce fait, les animaux mettent à mal toutes les espèces mise en terre.
- L'absence de l'eau dans les environs du jardin pour arroser les plants mise en terre en l'occurrence en saison sèche ;
- L'absence d'un bureau sur le site pour la réunion des acteurs ;
- La Piste d'accès très peu aménagé ;
- Absence de moyens de déplacement du Président communal pour assurer une meilleure coordination des jardins de sa commune ;

-absence de l'électricité sur le site

-Insuffisance de matériels de travail pour le reboisement dans les jardins botaniques de la commune : Bottes, brouettes, coupe-coupe, pioche, râteaux, ciseaux, gants, arrosoirs

### **Commune de Parakou**

Les rencontres de Parakou étaient aussi impressionnantes que celles de Tchaourou. C'est une équipe décidée pour les jardins botaniques que nous avons rencontrée. C'est le Directeur des Affaires domaniales et de l'Environnement de la ville à statut particulier que constitue Parakou qui nous a reçu avec son équipe et les diverses équipes. C'est une véritable réunion technique qui a eu lieu en présence du Capitaine des Eaux, Forêts et Chasse Florentin AKOBI, des responsables du Jardin botanique et d'un responsable des tradithérapeutes. L'ONG qui leur apporte l'appui au niveau de la ville de Parakou était aussi présente. Le même exercice a eu lieu au cours d'une rencontre qui a eu lieu dans l'annexe de la Mairie où est localisée cette direction.



Photo 7. Séance de sensibilisation avec les responsables de la Mairie de Parakou.

D'abord le point réalisé par la mairie de Parakou, il existe trois jardins botaniques localisés dans les 3 arrondissements de Parakou dont deux de six ha et un de 3ha. Ici aussi l'accompagnement de la mairie a été évoqué comme positif car c'est la mairie qui a affecté les parcelles utilisées comme jardin botaniques dans les 3 jardins botaniques.

### **Commune de N'dali**

La rencontre a eu lieu en présence du Maire de la Commune, du Responsable des Affaires domaniales et Environnementales, du responsable en charge des questions environnementales au niveau de la commune, ONG FAABA, le Responsable de la section communale des Eaux, Forêts et Chase, de l'animateur du Projet et du Coordonnateur du Projet, Point Focal CHM

Bénin. Comme dans toutes les autres communes, le point des jardins botaniques a été réalisée. Malgré la volonté du Maire et sa vision très environnementaliste, il n'existe actuellement aucun jardin botanique dans la commune. Le maire a rappelé à l'assistance ses expériences antérieures avec les jardins botaniques. Il a ensuite vivement souhaité que la commune de N'dali saisisse cette opportunité pour instituer un jardin botanique.

Plusieurs idées ont été évoquées pour définir les critères du site pouvant abriter ce jardin. Parmi ces critères, on peut retenir :

- la proximité du site avec le centre -ville
- la possibilité d'avoir un accès facile ;
- la facilité d'y amener l'électricité ;
- La facilité de faire inclure le site dans le circuit écotouristique de N'Dali :

L'ONG s'est engagée à peser de tout son poids pour réussir cette mission d'accompagnement pour la mise en place d'un jardin botanique. L'engagement du responsable de la section communale de Tchaourou était aussi très remarquable dans cette commune. Le maire n'a pas manqué de saluer la qualité d'intervention du Capitaine ABALLO en charge de cette commune.

### **Commune de Djougou**

Les différentes réunions ont effectivement lieu dans la commune de Djougou. L'objectif était comme dans les autres communes de sensibiliser les acteurs dans la mise en place ou le fonctionnement des jardins botaniques. La commune de Djougou ne dispose pas encore d'un jardin botanique ni d'un site pressenti à cet effet. Les réunions de sensibilisation qui ont lieu dans l'enceinte de la mairie ont permis d'échanger à fonds avec le DADE de Djougou et même avec Mme la SE de Djougou. Ces deux femmes ont pris très au sérieux les actions à mener pour la mise en place d'un jardin botanique. Les discussions ont tourné aussi autour des critères d'identification des sites pouvant abriter de tels projets. Un comité susceptible de poursuivre a été mise en place constitué d'une ONG, du DADE, du RSCEFC, et du Point Focal CHM.



Photo 8. Séance de sensibilisation à Djougou avec les divers responsables (Août 2023)

### **Conclusion et recommandation des activités sur les jardins botaniques**

Toutes les communes ont montré un intérêt pour les questions de Jardin botanique. Pendant que d'autres communes ont anticipé en réservant déjà des sites pour les jardins botaniques. C'est le cas de Parakou qui dispose de 3 sites réservés pour les jardins botaniques au niveau des trois arrondissements de Parakou. C'est aussi le cas de Tchaourou où des levées topographiques existent encore. Par contre la commune de N'dali ne dispose pas encore d'un site mais s'engage à travers la volonté du maire qui était avec nous.

Au vu de toutes les discussions menées et de l'engouement retrouvé sur le terrain, nous suggérons la formulation d'une idée de projet sur la conservation des ressources biologiques pour la construction des jardins botaniques. Les jardins botaniques seront objet d'un projet à soumettre au FEM. Une note conceptuelle peut-être déjà formulé et peut concerner les communes à revenu intermédiaire.

#### **2-4 Les actions de sensibilisation par la presse.**

Les actions de sensibilisation ont porté sur deux orientations fondamentales. La première orientation consiste à utiliser la presse écrite et la seconde était d'utiliser les radios locales.

Pour ce qui est de la presse, c'est le Groupe de Presse BOK Sarl de Parakou qui a servi de base pour écrire les articles à travers son journal quotidien Daabar. Les articles réalisés ont porté sur :

- Lancement du projet : présentation du projet ;
- Réunion de sensibilisation dans les communes de Tchaourou, Parakou, N'Dali et Djougou ;

- Atelier des collectivités locales sur CHM à Parakou ;
- Visite des sites des jardins botaniques potentiels dans les communes ;
- Enjeux des espèces autochtones et du jardin botanique dans les communes du Bénin ;
- Les actions de CEBioS au Bénin, un partenaire Belge efficace pour la conservation de la biodiversité.

Pour ce qui est de la presse radio, deux radios locales ont servi d'outils à la sensibilisation. La radio solidarité de Djougou, qui a animé la séance en langue Yom. Les thèmes de cette émission sont

- La conservation des espèces autochtones (de valeur économique et médicinale) dans le nord-Bénin
- L'agriculture face à la conservation de la biodiversité dans la région de Parakou, de Djougou, Tchaourou et N'Dali : Jardins botaniques comme une solution.

La deuxième radio qui est intervenue pour les autres émissions a été la célèbre radio Deeman de Parakou en langue locale baatonou et en langue française. Plusieurs personnes ressources sont intervenues au cours des émissions à travers les fiches techniques réalisées au sujet du projet et de son contenu notamment sur les espèces autochtones et le jardin botanique. Les thèmes d'intervention ont été les suivantes :

- La conservation des espèces autochtones (de valeur économique et médicinale) dans le nord-Bénin
- L'agriculture face à la conservation de la biodiversité dans la région de Parakou, de Djougou, Tchaourou et n'Dali : Jardins botaniques comme une solution.

## **2.5 Les actions liées au CHM**

### **2.5.1 Formation sur le CHM des collectivités**

L'objectif de cette activité est de sensibiliser et informer les acteurs politiques, scientifiques, les ONG, les associations et le public sur le CHM

De manière spécifique, Il s'agit de :

- Faire connaître l'importance du CHM aux acteurs les plus actifs du domaine de la biodiversité et des agents chargés de l'environnement des mairies ;
- Faire la formation des acteurs réunis sur le CHM-Bioland.

### **2.5.2 Déroulement de la séance**

Déroulée suivant un agenda préétabli et distribué à tous les participants, la séance a été modérée par le Point Focal CDB, CNE OROU MATILO Augustin. En effet, la séance a connu la participation de ...acteurs venu de diverse commune des départements du Borgou et de l'Alibori au Bénin. Ainsi, la séance a connu trois grandes communications et une formation. Une première communication sur l'historique du CHM Bénin, la seconde communication a porté sur la présentation du site et les différentes données à publier sur le site et la troisième communication a porté sur les techniques de publication des informations sur le site CHM-Bioland Bénin.



Photos 9. Atelier de formation des collectivités locales et des agents forestiers sur le CHM.

### 2.5.3. Première communication : Historique du CHM au Bénin

Pour cette communication il a été question de présenter le CHM à travers son contexte de création, objectifs, organisation, activité et parcours jusqu'à présent et autres.

En effet, la mission du CHM est de Contribuer de manière substantielle à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, au moyen de services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des

connaissances et les échanges d'information pour mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires.

Le CHM Bénin crée en application aux dispositions de l'article 17 et 18 de la CDB et mis en place grâce au Partenariat avec le Belgique à travers l'IrScNB.

Entre 1998-1999 le Bénin sollicite l'IrScNB pour développer et héberger le Centre d'échange CHM. La formation du gestionnaire béninois et implantation du CHM en Juin 2001 et son hébergement à l'IrScNB entre 2000 – 2001. La Collecte des données et recherche de toutes les informations existantes sur la diversité biologique à l'échelle nationale et conception et développement du CHM.

La finalisation de l'architecture et le contenu du CHM n'est qu'effectif entre 2001 – 2002. A partir de 2003, il y a eu l'utilisation d'une nouvelle plateforme de gestion de contenu, le PTK (Portal Tool Kit). Le « Portal Toolkit» ou PTK est un système de gestion de contenu web. Les personnes ayant créé un compte dans le système (utilisateur et mot de passe) accéderont à des informations différentes des personnes non enregistrées au PTK. Le PTK offre différents rôles de gestion. Ces rôles donneront plusieurs niveaux de droits d'accès aux utilisateurs. Par exemple, certains utilisateurs enregistrés sur le site peuvent ajouter et éditer des informations, voir des informations non publiées, restreindre l'accès à certains objets du PTK, etc.



Photo 10 : Présentation Historique du CHM Bénin

### ***Troisième communication : Formation sur le CHM Bioland***

La formation sur le CHM a été assurée par L'assistant du Point Focal CHM, Mr Ange KOTIN et a été renforcé par le Point Focal CHM. En effet, après passé en revue la présentation de

l'environnement du CHM sous PTK, il a été question de faire une comparaison avec celui de Bioland avant la formation sur la publication des informations sur le site.

La première étape a été la création d'un compte pour les participants en tant que contributeur (membre de la plateforme) et à apprendre comment publier des informations (documents, images ou vidéo) sur la plateforme. Et ensuite chaque participant est amené à pratiquer beaucoup d'exercice qui leurs ont permis de s'inscrire et même de publier des données sur la plateforme. Par ailleurs, un engagement commun de tous a été pris de faire un grand effort pour mettre à la disposition du CHM toutes les informations et activités de chaque acteur sur la biodiversité.

La réunion s'est terminée vers 17h14 sur des motions du Dr OROU MATILO, et du Chef d'inspection forestière, le colonel Béhanzin qui a chacun pris la parole à tour de rôle. Le Dr MATILO a particulièrement remercié tous les acteurs et partenaires du CHM BENIN. Il remercie et félicite tous les ONG, les partenaires, les chercheurs et les forestiers qui ont sacrifié de leurs temps pour suivre la formation qui était particulièrement riches en partage de connaissance. Il a aussi remercié particulièrement Mr HAN DE KOEIJER Coordonnateur CHM Monde et Mr LOGIN, PFT CHM Burundi pour toute l'énergie et les bonnes actions qu'ils mènent pour la bonne marche du CHM au Bénin ; Enfin le Dr OROU MATILO a tenu à remercier tous les participants, les différents acteurs de la gestion efficace de la biodiversité ; il a invité tous les participants présents à s'enregistrer sur le site du CHM et à fournir régulièrement les données à leur disposition sur leurs activités sur la biodiversité afin que le Bénin puisse aussi avoir une plateforme très riche. Il avoue être sorti très enrichi et très fier de tout ce qu'il a appris et partagé avec les autres.



Photo 11 : Formations des agents forestiers et des collectivités sur le CHM (Juillet 2023)

## 2-6 Comité et planification

Des réunions de planification ont eu lieu au niveau de chaque commune. Des comités de cinq personnes sont constitués en vue de poursuivre les réflexions au niveau de chaque commune. Ces comités ont pour rôle d'allumer la flamme de cette initiative et de continuer par réfléchir à trouver des solutions au sujet des jardins botaniques afin que ceux-ci deviennent des véritables sites touristiques de la commune. Pour ce qui est Djougou et de N'Dali où il n'existe pas de jardins, ces comités travailleront à l'identification des sites et l'établissement de leurs actes juridiques sur le terrain.

### 3. Acquis du projet

Parmi les acquis liés au projet on peut citer entre autres les quatre points suivants regroupés sur le schéma ci-dessous.



Figure 2. Les acquis du projet

**Approche locale de sensibilisation par les contes et légendes testée :** les populations locales se sont identifiées à cette approche à travers une participative active. Le nombre de participants attendus a parfois doublé dans plusieurs localités. La joie de retrouver sa langue locale pour expliquer l'enjeu des ressources naturelles est palpables auprès des communautés

**Arrêté pour interdire les coupes de Karité et néré :** Les communes prennent progressivement conscience de l'importance du karité et du néré dans les champs. C'est ainsi que l'idée de prendre des actes législatifs locaux pour interdire de façon locale la coupe des karités et du néré prennent corps pour renforcer la législation en vigueur.

**Les jardins botaniques sont devenus un enjeu :** après les séances de sensibilisation au sein des communes, toutes les collectivités ont compris la nécessité d'avoir des jardins botaniques dans leurs communes pour compléter la gamme des sites écotouristiques qui devient la source future de revenu des communes et de conservation de la biodiversité dans les communes au profit des tradithérapeutes.

**Les communes ont pris connaissance du CHM :** les collectivités ont compris que le CHM est une opportunité qui peut être utilisée pour valoriser toutes les actions menées au niveau de l'environnement.

## **4. Conclusion**

L'expérience de mise en œuvre de ce projet est une opportunité pour le Bénin en ce sens que c'est pour la première-fois qu'un outil provenant des communautés a été utilisée pour leur sensibilisation. Cet outil en langue locale est une piste qui mérite d'être poursuivie pour permettre aux acteurs de toucher les agriculteurs dans la conservation des forêts par l'intermédiaire de leurs langues et de leurs cultures.

Ensuite, les questions de jardin botanique sont nouvelles dans certaines communes. La question intéresse toutes les communes qui y voient un enjeu et des possibilités d'améliorer leurs circuits écotouristiques. Certaines communes disposent des sites non aménagés (Parakou et Tchaourou) par contre d'autres ne disposent pas encore de sites de jardin botaniques. Aujourd'hui toutes les communes sont motivées pour la création de leur jardin botanique. Au vu des expériences réalisées, la DGEFC a décidé de formuler une idée de projet sur la mise en place des jardins botaniques au sein des communes autour de nos aires protégées.

Globalement la sensibilisation des acteurs de la biodiversité sur le CHM Bioland a été effective. Les acteurs invités ont été informés sur le processus de publication des données sur le CHM bioland. Ils ont désormais une bonne connaissance l'intérêt à publier leurs données sur le CHM Bioland, cet outil qui promeut la visibilité de toutes les actions qu'ils mènent au plan international.

ANNEXES

Activités 1



Activités 2



Activités 3

